

# Communiqué

Paris, le 4 mai 2015

## Camping-cars, caravanes : avec l'arrivée des beaux jours, **attention à l'éclatement des pneumatiques !**



**Éclatement de pneus, perte de contrôle voire dans le pire des cas l'accident. C'est ce que risquent sans le savoir de nombreux utilisateurs de véhicules de loisirs \*. Pourtant des gestes préventifs très simples permettent d'éviter ces dangers.**

L'arrivée des beaux jours et les grands week-ends de mai marquent le début de la transhumance des camping-cars et des caravanes sur les routes.

Ces véhicules font relativement peu de kilomètres (en moyenne 14 305 km/an pour les camping-cars \*\*) et ne sont utilisés que quelques semaines chaque année. Ils sont toutefois fréquemment touchés par un **vieillissement prématuré des pneumatiques non décelé**.

Ce désordre se caractérise par des craquelures des flancs du pneumatique qui, à terme, entraînent son éclatement, une perte de contrôle du véhicule et éventuellement un accident qui peut s'avérer mortel.

### **Même non utilisé, un pneumatique subit des agressions**

Ces sinistres sont souvent la conséquence d'une méconnaissance de l'automobiliste, voire même du professionnel qui en assure l'entretien, ou encore du vendeur de pneumatiques d'occasion. En effet, stocké ou monté, un pneumatique subit des agressions d'origines multiples :

- **l'ozone**, qui agit en surface, provoquant des débuts de fissurations malgré la présence d'inhibiteurs placés dans la gomme par les manufacturiers ;
- **l'oxydation** : l'oxygène atmosphérique provoque la fissure du caoutchouc ou l'aggrave ;

- **le rayonnement des UV** (rayons ultra-violet) ;
- **le vieillissement mécanique**, qui est le produit des forces et des contraintes agissant lors de l'utilisation. Ainsi que la pression de gonflage trop souvent négligée ;
- Il est également possible de constater **une corrosion de la trame métallique** de la bande de roulement par intrusion d'humidité, suite à une agression du flanc ou de la bande de roulement. Un choc avec un trottoir par exemple.

## Des actions préventives simples

En début de saison, en plus de l'examen obligatoire de la bande de roulement et du témoin d'usure, **toujours vérifier l'aspect général du pneumatique et l'état des flancs.**

Vérifier également la date de fabrication. Il est constitué de 4 chiffres, les deux premiers se référant à la semaine de production et les deux suivants à l'année. Attention au pneumatique fabriqué depuis plus de 6 ans !

## Pourquoi cette sensibilisation des conducteurs de véhicules de loisirs de la part des experts en automobile ?

Les experts en automobile expertisent près de 4 millions de véhicules chaque année, ce qui leur confère une bonne visibilité de l'état du parc circulant et des causes d'accidents. Cette expérience ainsi que leurs compétences techniques et leur mission de sécurité routière leur donnent toute légitimité pour mener des actions d'information préventives sur la sécurité des véhicules et de leurs usagers.

**Si vous souhaitez le retour d'expérience d'un expert en automobile,**

**Sylvain Girault,**

**Expert en automobile, Vice-président d'ANEA  
délégué à la communication,  
en charge des relations avec les médias**

peut vous apporter sa vision terrain.

Comme nombre de professionnels de l'Expertise, sa compétence technique se double d'une compétence procédurale. Il est ainsi **Expert judiciaire** près la Cour d'appel de Poitiers.

**T : 06 77 81 24 60 - M : [sgirault@expad.eu](mailto:sgirault@expad.eu)**

\* Selon la FFCC, le parc français des camping-cars s'établissait fin 2014 à 405 381 unités. Celui des caravanes est de 800 000 unités.

\*\* Source : Fédération française de campeurs, caravaniers et camping-caristes (FFCC)

*Acteur clé dans le secteur de l'expertise automobile, ANEA, l'Alliance Nationale des Experts en Automobile, est la première et l'unique organisation représentative dans la profession avec 1 829 <sup>(1)</sup> adhérents personnes physiques et 668 \* cabinets répartis à travers tout le territoire national.*

*Elle a notamment qualité pour représenter l'intérêt collectif de la profession, être l'interlocuteur privilégié des Pouvoirs Publics, des organisations nationales, européennes et internationales ainsi que de toutes autres personnes physiques ou morales, et de siéger au sein de la Commission Nationale des Experts en Automobile.*

*(1) chiffres au 15 avril 2015*